

COMPTE-RENDU

Réunion du comité de pilotage technique de l'étude « pré-localisation des zones humides » du SAGE Cher aval

Date : Vendredi 31 mai 2013 à 9h30

Lieu : Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

Etaient présents : voir fiche annexe

Le vendredi 31 mai 2013 à 9h30 s'est tenue, dans la Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan, une réunion du comité de pilotage technique de l'étude « pré-localisation des zones humides » du SAGE Cher aval.

Cette réunion était consacrée à la présentation et à la validation de la méthodologie proposée par le bureau d'études TTI Production (fixation de la nomenclature à utiliser, des paramètres, etc.).

M. LAUNAY décrit le contexte et la problématique. Il rappelle notamment la disposition 8E-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 :

« Les Sage identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité. »

Un rapide tour de table est effectué.

M. LOY présente le bureau d'études TTI Production, prestataire retenu pour la réalisation de l'étude, et commence la présentation de la méthodologie proposée (voir diaporama correspondant).

M. LACOULOUMERE précise que c'est bien le critère botanique OU pédologique qui suffit à identifier une zone humide (et non pas ET). Il suffit qu'un seul de ces critères soit rempli pour être en zone humide.

Mme LARTOUX demande si les données existantes seront utilisées, notamment celles concernant les sols, disponibles à la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

M. LOY répond que l'on se sert de cette couche comme référence lors de la photo-interprétation. Cela permet de donner un indice de confiance plus ou moins fort.

M. LACOULOUMERE précise que la Chambre d'Agriculture de l'Indre a cartographié les données concernant les projets collectifs de drainage. Ce n'est pas systématique, mais il y a de fortes chances que ces zones drainées soient des zones humides. C'est une information à récupérer.

M. LOUCHARD indique que cela n'est pas disponible pour tous les départements. De plus, il faut être prudent vis-à-vis de l'utilisation de ces données.

M. CORDIER indique qu'il faut être prudent vis-à-vis de la correspondance entre la pré-localisation et la réalité du terrain. Même dans des zones identifiées comme de faible probabilité de présence, on peut passer à côté d'une très belle zone humide.

M. LOY indique que la méthodologie utilisée est plus complète qu'auparavant, lorsqu'elle a été fabriquée dans le cadre de la pré-localisation des zones humides de la région Ile-de-France. A l'époque, on identifiait des zones de forte probabilité puis on effectuait la photo-interprétation uniquement dans ces zones. Désormais, avec la nouvelle méthodologie, on réalise la photo-interprétation sur l'intégralité du territoire, ce qui limite les risques.

M. CAVAILLE demande si la méthodologie utilisée prend aussi en compte les infrarouges.

M. LOY répond que l'image satellite utilisée présente 5 bandes, et qu'on utilise essentiellement les infrarouges.

Sur la nomenclature :

M. CAVAILLE demande pourquoi séparer les surfaces en herbe des surfaces cultivées.

M. LOY répond que la nomenclature proposée est une nomenclature emboîtée. Certaines catégories ne vont pas exister.

M. CORDIER pense qu'il faut voir le produit fini pour se rendre compte de la finesse de la nomenclature proposée.

M. LOY indique que sur le SAGE Arroux-Bourbince, 27 combinaisons ont été identifiées (alors que la nomenclature laisse en théorie plus de possibilités).

Mme GOBLET demande comment on classe une prairie pâturée.

M. LOY répond que l'on peut la classer en surface en herbe à vocation agricole. Il est difficile de déterminer le mode de gestion par photo-interprétation (pâturage, fauchage, etc.).

M. CORDIER précise qu'il n'existe plus en France de prairies ni de boisements naturels : il y a toujours une gestion. Il est impossible de déterminer par photo-interprétation le caractère naturel ou non d'une zone donnée. Il faut faire attention à l'emploi des termes et être prudent : cela ne doit pas nous conduire à avoir certains aprioris.

M. LOY indique que l'on réalise une cartographie des zones humides probables, pas des zones humides réelles. La nomenclature proposée apporte une plus-value par rapport à celle préconisée dans le SDAGE. Cela peut être un avantage pour les phases terrain ultérieures d'avoir le maximum d'information, la plus détaillée possible.

M. CORDIER demande si tout est redécoupé en polygones, sur tout le territoire.

M. LOY répond par l'affirmative. Il précise que le champ « relation à l'eau » est un traitement cartographique automatique, qui est réalisée en fonction de la proximité au réseau hydrographique.

M. LACOULOUMERE demande si les boisements organisés correspondent aux plantations.

M. LOY répond par l'affirmative : ce sont majoritairement les plantations de peupliers. Un indice de confiance est également calculé, qui donne une indication sur la probabilité de se trouver en zone humide ou non. En moyenne, les zones humides probables sont catégorisées en 15 classes, mais cela dépend des SAGE.

Mme LARTOUX demande s'il y a une distinction de faite entre cours d'eau et zones de source.

M. LOY répond que si la zone humide probable est rattachée ou traversée par un cours d'eau, on le saura. L'information sera reportée dans la table attributaire. Deux informations distinctes seront fournies au maître d'ouvrage : la cartographie et les données attributaires. L'information sera structurée de telle manière qu'elle pourra être utilisée par les équipes de terrain chargées de l'inventaire précis. En ce qui concerne les zones de source, il existe une couche cartographique réalisée par l'Agence de l'Eau qui correspond aux zones de têtes de bassin versant (BV des cours d'eau de rang de Strahler 1 et 2, avec pente > 1 %). Cette couche sera mobilisée.

M. LACOULOUMERE indique que des informations sur les têtes de bassin versant sont disponibles à la DDT 36.

M. LOY demande si les participants ont d'autres remarques et/ou modifications à proposer.

M. LOUCHARD propose de renommer les champs en surfaces cultivées.

M. LOY indique que c'est déjà fait dans la nomenclature proposée (c'est la dénomination présentée sur le diaporama qui est erronée, ce diaporama ayant pour source une ancienne version).

M. LAUNAY complète en précisant qu'il sera attentif à bien expliquer les termes de la démarche : il s'agit d'une pré-localisation et pas d'un inventaire précis et opposable. Il s'agit d'être prudent, au vu du retour d'expérience sur d'autres SAGE.

M. CORDIER remarque que chaque SAGE utilise une méthodologie qui lui est propre.

M. LOY indique qu'on améliore celle-ci au fur et à mesure des travaux effectués. On garde cependant toujours le lien avec la 1^{ère} nomenclature, proposée dans le cadre du SDAGE. Le travail réalisé est quand même assez précis : pour exemple, sur le SAGE Arroux-Bourbince, le plus petit polygone fait une taille de 35 m².

Phase 3 : Hiérarchisation

M. LAUNAY évoque le découpage de la zone inondable du Cher sur la commune de Chabris : celui-ci paraît suivre la limite administrative départementale.

M. CORDIER évoque les critères patrimoniaux et invite à la prudence. Il faut bien les distinguer en deux types :

- la trame verte et bleue (réservoirs biologiques et corridors) : ce ne sont que des indications, et pas des localisations précises,

- les ZPS/SIC/ZNIEFF : ce sont des cartographies précises, à partir de données terrain.

Il demande pourquoi une pondération de seulement 0,5 est attribuée aux ZNIEFF.

M. LOY indique que l'exemple présenté est celui du SAGE Arroux-Bourbince. Chaque SAGE choisit ses propres critères et sa propre pondération, en fonction des pressions et enjeux sur son territoire. Cela sera discuté lors du prochain comité de pilotage technique.

Mme LARTOUX indique qu'il sera difficile de disposer des études trame verte et bleue sur le territoire du SAGE, à moins que les travaux régionaux en cours dans le cadre du SRCE soient terminés.

M. LAUNAY répond qu'en effet, les 3 principaux Pays présents sur le territoire (Loire Touraine, Vallée du Cher et Romorantinais, Valençay en Berry) ont tous lancé une étude TVB locale, mais au vu des calendriers, il sera probablement difficile d'en prendre en compte les résultats.

M. LACOULOUMERE propose d'utiliser la SAU drainée comme indicateur.

M. LOUCHARD répond que pour ce faire, il faut disposer de la donnée.

M. LACOULOUMERE demande pourquoi le degré de fragmentation est classé dans les pressions et pas dans les fonctionnalités.

M. LOY répond que l'on peut le voir comme étant les deux, cela restera à déterminer.

M. CAVAILLE demande si la couche d'information réalisée pourra être actualisée, notamment par rapport aux inventaires futurs.

M. LOY répond par l'affirmative, les équipes terrain pourront l'enrichir.

M. CORDIER appelle à la prudence : l'analyse n'est vraie qu'à l'instant où on la réalise.

M. LOY répond que l'outil proposé au maître d'ouvrage est modulable : si les critères changent (volonté des élus, budgets disponibles, etc.), on peut modifier la pondération des enjeux et recalculer.

Mme LARTOUX demande quel est le calendrier.

M. LOY répond que la charge de travail de TTI Production est relativement plus faible pendant cet été. Cela va être l'occasion de réaliser la photo-interprétation, qui sera finie cet été. Une prochaine réunion du comité de pilotage technique pourra se tenir début septembre, afin de présenter les résultats de la phase 1 et d'amorcer la réalisation de la phase 2.

M. LACOULOUMERE préconise plutôt fin septembre pour la prochaine réunion.

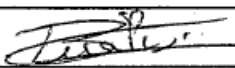
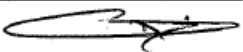


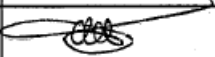
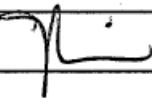
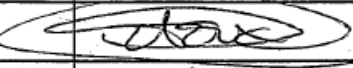
M. LAUNAY indique que le marché a été notifié en décembre 2012 et prévoit un délai de réalisation de 14 mois. Contractuellement, il y a de la marge et le temps de production du BE ne sera pas un facteur limitant. Par contre, ce qui pourrait l'être d'avantage concernerait les données difficiles à se

procurer, notamment celles concernant le RGA et les périmètres de protection de captage. L'idéal serait un rendu de l'étude en fin d'année 2013.

M. LAUNAY remercie l'ensemble des personnes présentes.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Annexe : Liste de présence

COPIE Etude prélocalisation des zones humides du SAGE Cher aval - 31/05/2013 - St Aignan

Structure	Prénom NOM	Présence	Signature
FDAAPPMA 18	Mathieu ROUSSEAU	Excusé	
FDAAPPMA 36	Bruno BARBEY BRIMLIX	Excusé	
FDAAPPMA 37	Grégoire RICOU	Excusé	
FDAAPPMA 41			
ONEMA			
Région Centre			
CG 18			
CG 36	Christophe LUMET	Excusé	
CG 37	Benoît COUDRIN	Excusé	
CG 41	Fabrice CAUAILLE		
Chambre d'Agriculture 18	Benoît LOUCHARD	X	
Chambre d'Agriculture 36			
Chambre d'Agriculture 37			
Chambre d'Agriculture 41	Gaëlle CARRIER	X	
CEN Centre			
DDT 18			
DDT 36	Benoît LACOULOUMERE		
DDT 37	Dany LECOMTE	Excusé	
DDT 41	Frédéric THORNER	Excusé	
DREAL Centre	Claire GOBLET		
AELB	Jean-François MIGNOT	Excusé	
CBNBP	Jordane CORDIER	X	
SCOT ABC	Géraldine VITULIN	Excusée	
SMAT	Frédéric TALLOIS	Excusé	
Syndicat du Cher canalisé			
Pays de Valençay en Berry	Delphine LARTOUX	X	
Comm. comm. Val de Cher St Aignan	Sindy BOUYSSONNEAU	X	